



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 15/02/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Valérie DESQUESNE, François FAUVEL, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM
Votants : 16 Jacques DENOYELLE donne pouvoir à Philippe NATIVELLE
Absents excusés : 4 Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST Isabelle TALARD,
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Enfance Jeunesse - Conventions de prestation pour l'année 2024 entre la commune de LION-sur-MER et le camping « Domaine de Leveno » à GUERANDE (44) et le camping « Les Peupliers » à MERVILLE-FRANCEVILLE

Dans le cadre des activités de son service Enfance/Jeunesse, la commune de LION-sur-MER organise 2 séjours :

- Au camping « Le Domaine de Leveno » à GUERANDE du 28 juillet au 04 août 2024 pour 12 jeunes et 2 accompagnateurs.
- Au camping « Les Peupliers » à MERVILLE-FRANCEVILLE du 24 au 26 juillet 2024 et du 5 au 9 août 2024 pour 5 enfants et un adulte pour chacune des périodes.

Il convient d'établir pour les modalités d'organisation de ces séjours une convention entre la commune et les campings.
Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 16 pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Autorise Madame la Maire à signer chacune des conventions.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Magali SAINT

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20240219-COM24-02-2-6-9-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024